

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0759

commission principale : finances et institutions

objet : **Fournitures d'articles et d'appareillages électriques pour l'ensemble des services de la Communauté urbaine - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En application des dispositions du code des marchés publics et notamment de son article 27-II-b, il est nécessaire de procéder à la passation de quatre marchés relatifs à la fourniture d'articles et d'appareillages électriques pour l'ensemble des services de la Communauté urbaine.

La consultation des fournisseurs serait organisée par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics. Il serait fait application de l'article 72-I-1er du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

La décomposition en lots et les montants correspondants sont les suivants :

Lots - type de fournitures électriques	Minimum de commande par an (€HT)	Maximum de commande par an (€HT)
lot n° 1 : installation protection (disjoncteurs, tête de distribution etc.) distribution (câbles, coffrets, conduits, etc.) appareillages électriques (PC, commandes etc.) connexions (barrettes, connecteurs, cosses, passe-fil, presse-étoupe etc.)	92 000	368 000
lot n° 2 : équipements éclairage intérieur et extérieur (ampoules, tubes, HP, BP, supports, accessoires, etc.) éclairage de sécurité (BAES, télécommandes, accessoires etc.) ventilation, extraction etc. thermique et équipements (convecteurs, sèche-mains, plaques, petit électroménager, régulation etc.)	48 500	194 000
lot n° 3 : électrotechnique mesure protection (coupures, protections etc.) distribution (conduits, chemin de câbles, coffrets etc.)		

commandes (inter, voyants, relais, asservissement etc.)	61 000	244 000
mesures (appareils de mesure et contrôles)		
connexions (barrettes, connecteurs, cosses, passe-fil, presse-étoupe etc.)		
lot n° 4 : matériels de maintenance de signalisation lumineuse		
câblerie, automatisme, prévention	10 000	40 000
total des lots	211 500	846 000

Ces marchés à bons de commande prendraient effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an. Ils seraient expressément reconductibles deux fois une année ;

Vu lesdits dossiers de consultation des fournisseurs ;

Vu les articles 27-II-b, 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les quatre dossiers de consultation des fournisseurs.

2° - Dit que :

a) - les marchés de fournitures seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 41, 58 à 60 et 72-I-1^{er} du code des marchés publics,

b) - les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à signer les quatre marchés de fournitures qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2002 et à inscrire sur les exercices suivants en section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,